



UNE PLATE-FORME **MULTI-RISQUES** A PIERRAUMONT
PAS QUESTION !

Refusons la destruction du patrimoine naturel de la Vôge



EDITO

Après de longs mois de silence, voici enfin la fameuse plaquette d'information SITA.

Transparence ? Information ? Propagande ? A vous de juger.



Sachez que chez SITA, tout est merveilleux, tout est sous contrôle... Si bien qu'en découvrant la plaquette, on a cru voir **une publicité** pour les eaux de Vittel ! Rappelez-vous le spot tourné à la Craque avec la butte de Pierraumont comme arrière plan... En cas de pollution de la nappe phréatique, qu'advient-il des eaux minérales, qu'advient-il des eaux thermales et qu'advient-il des emplois qui en découlent ?

SITA, sous couvert de mots édulcorés comme « plate-forme multi-filières » ou « centre de traitement », nous propose d'installer à Pierraumont le même type d'installation qu'à Ménarmont, c'est-à-dire **une décharge à ciel ouvert accueillant 150 000 tonnes de déchets par an**, dont 70% de déchets industriels et

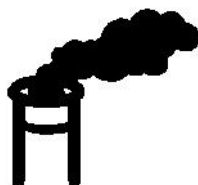
30 % de déchets ménagers, dont une grande majorité pourrait être recyclée.



Le projet SITA, c'est une **plate forme de 40 hectares (10 hectares pour commencer)** qui accueillerait tous les **déchets mélangés** du département et peut-être d'ailleurs... Cette **méthode d'enfouissement d'un autre âge**, dangereuse pour l'environnement et pour l'homme, n'a **rien d'innovant**. Les seules « évolutions » selon SITA par rapport aux trous d'il y a 30 ans sont :

- une **géomembrane à l'efficacité plus que contestable** ;
- la récupération d'une partie des **jus de décharge (lixiviats) extrêmement toxiques** ;
- la fermentation des déchets qui produit des « **biogaz** » **toxiques** évaporés ou brûlés par le biais des torchères.

Tout ceci **rejeté dans l'atmosphère** sans aucun filtre ni contrôle.



L'environnement n'appartient à personne, et surtout pas aux sociétés privées dont l'unique préoccupation est de satisfaire leurs actionnaires. **N'acceptons pas de déléguer la responsabilité de la protection de l'environnement à SITA.**



C'est parce que nous sommes des citoyens responsables, informés, et inquiets que nous nous révoltons contre ce projet.

La seule proposition acceptable de SITA : la création d'une **maison de l'environnement**. Il est vrai que le cadre exceptionnel de Pierraumont s'y prête particulièrement à condition que le site reste intact, sans aucun déchet.

Ce projet qui va à l'encontre de la préservation de l'eau, de la forêt, du paysage... c'est-à-dire de tout ce qui fait la richesse patrimoniale et économique de notre région, ne doit jamais voir le jour.

le **C**ollectif **R**ural **A**nti-**D**écharges



LE CONTEXTE ET LES BESOINS RÉELS

SITA, dans sa présentation de projet d'une décharge à Pierraumont, justifie cette création par l'application stricte du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés qui prévoit en effet l'existence d'un nouveau CSDU dans les Vosges.

Il est important de savoir que ce PDEDMA est plus que contestable : La prévention et la réduction à la source, objectifs premiers de la loi de 1992, y sont largement négligés. La définition de la notion de stockage y est absente et celle de déchet ultime non-conforme à la loi. Le principe de proximité n'y est évoqué que par référence à l'utilisation recommandée des voies fluviales et ferrées! La valorisation matière n'y a pas la place prépondérante qu'elle devrait avoir. Et enfin, le plan ne parle pas ou si peu des déchets industriels et commerciaux qui représentent 70 % des déchets vosgiens enfouis à Ménarmont.

C'est pour ces raisons que le CRAD a introduit un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif contre le président du Conseil général et le préfet, l'objectif étant d'obtenir la mise en conformité du PDEDMA avec la loi.

Nous avons également déposé une plainte devant la Commission européenne pour manquement aux directives européennes concernant les déchets, le PDEDMA étant sur plusieurs points non-conforme à celles-ci.



Le projet envisagé ne peut en aucun cas être considéré comme un Centre de Stockage de Déchets Ultimes : D'une part, la notion de « stockage » sous-entend « déstockage possible ». *Qui sera capable de ressortir les plastiques plats enfouis à Ménarmont depuis 36 ans pour les transformer en pétrole, ce qui est aujourd'hui possible et rentable ?*

D'autre part, les déchets enfouis ne seraient en grande partie pas ultimes. Pour les déchets ménagers, plus de 70% sont valorisables. De même, il est possible de valoriser une grande partie des déchets industriels et commerciaux que la plupart des entreprises ne trient pas ou si peu aujourd'hui.



Quant à la terminologie de « centre de traitement » utilisée, elle est incompatible avec la définition légale du **déchet ultime** : « celui qui n'est plus susceptible d'être traité », et la définition du **traitement** donné par SITA page 17 de la plaquette : « processus physiques, chimiques, biologiques y compris le tri permettant de réduire le potentiel polluant, la quantité ou le volume des déchets **avant stockage ultime** ». SITA reconnaîtrait-elle qu'elle enfouit autre chose que des déchets ultimes ?

Un CSDU respectueux de notre environnement stockerait les déchets par catégories, selon leur nature physico-chimique, afin de garantir la possibilité d'un recyclage ultérieur. Cela éviterait également tout risque d'interactions chimiques créatrices de

substances dangereuses pour l'environnement et la santé.

Quant aux priorités énoncées par SITA concernant la nécessité de réduire les déchets à la source et de trier pour valoriser, nous les partageons totalement. Cependant, peut-on vraiment compter sur cette société pour les favoriser, sachant que le volume des déchets représente son juteux fonds de commerce ? Pour tenter de tenir compte des directives et des prises de conscience, SITA propose de réaliser un tri après collecte en nous le facturant. Ce que nous proposons, c'est de **trier nous-mêmes pour limiter les volumes et les coûts**.

Pour que tout le monde s'y mette, nous souhaitons la mise en place immédiate de la **redevance incitative** grâce à la pesée embarquée. Les communes qui l'utilisent, notamment en Alsace, ont **réduit la part non-valorisée de leurs déchets de 70%** et ont vu **baisser leur facture de manière significative**. Pourquoi ne serions-nous pas capables d'être aussi efficaces et pourquoi nos décideurs ne nous en offrent-ils pas la possibilité ? Actuellement dans notre département, ces 70% sont considérés comme ultimes puisque, sous prétexte de la mise à disposition de quelques containers, tous les déchets collectés en porte à porte sont considérés comme tels. Si parallèlement au tri des ménages, les entreprises triaient au moins 60% de leurs déchets, **il n'y a plus besoin de CSDU dans les Vosges**. Les seuls perdants seraient SITA et ses actionnaires.



UN PROJET INACCEPTABLE

Le soi-disant « centre de traitement de déchets ultimes » : Pourquoi c'est une aberration :

1. **PARCE QUE** ce qui est dénommé Centre de Traitement de Déchets Ultimes n'est en réalité qu'une **immense décharge à ciel ouvert** pour l'enfouissement en mélange des déchets industriels et ménagers de tout le département (voire de toute la région).



2. **PARCE QUE** cette décharge est un **site dangereux et classé comme tel**, elle créerait un énorme risque pour l'eau. Outre le fait que le site convoité est sur la **ligne de partage des eaux** entre la Saône et le Madon, il est situé au-dessus de la **nappe phréatique** qui alimente en eau potable la plus grande partie des communes de l'ouest vosgien et une partie de l'exploitation des eaux minérales de Vittel et de Contrexéville. Le « substrat géologique » invoqué par la Sita n'est en réalité qu'une couche d'argile de médiocre qualité, ainsi qu'en attestent les études d'impact effectuées par deux hydrogéologues contactés par le CRAD. **Le moindre accident génèrerait une pollution grave et irréversible.** Un tel risque est inacceptable et ne peut être pris par les pouvoirs publics responsables de la protection de l'environnement et de la santé.



3. **PARCE QUE** la **santé** des habitants du canton est **en jeu** : Des études françaises et étrangères montrent très clairement l'impact de ce type d'installation sur la santé : c'est un **accroissement de 30 % de différents types de cancers** (colon, oesophage, intestins...), des allergies et maladies respiratoires et dans un rayon de 10 km, la **présence fréquentes de leucémies, de malformations...** Et que penser de l'impact sur notre santé quand on sait qu'un arrêté ministériel du 19 janvier 2006 article 3-V, autorise l'enfouissement de l'amiante ?

Les villages de Jésonville, Vioménil, Belrupt, Escles et Lerrain sont à moins de 5 km à vol d'oiseau du site retenu. **Le principe de précaution doit donc prévaloir.**

4. **PARCE QUE** les **nuisances olfactives et visuelles** seraient extrêmes. Notre canton a eu jusqu'à présent la chance de ne pas être défiguré par des activités polluantes et malodorantes. Nous avons su accepter les inconvénients de ce manque d'industries (peu d'industries = peu de ressources) en optant pour une économie plus « verte ». Aujourd'hui, tous nos efforts risquent d'être anéantis par la pollution due aux biogaz (toxiques comme leur nom ne l'indique pas), récupérés en partie mais brûlés sur place pour déshydrater les lixiviats (jus toxiques de décharge)...

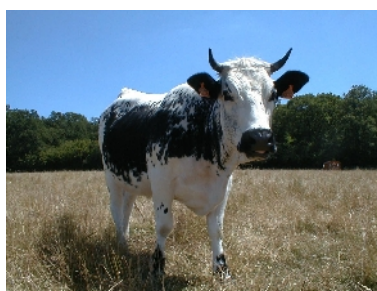
Quant au paysage, que restera-t-il de cette jolie prairie sur la colline lorsque SITA l'aura défigurée avec ses gigantesques travaux de terrassement ?



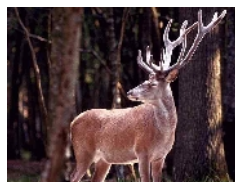
5. **PARCE QUE** l'**économie locale** est **fondée sur la richesse de la nature** : tourisme, loisirs, agriculture, et que ce projet détruirait tout cela. Qui viendrait en vacances tout près d'une poubelle géante ? Qui quitterait la ville pour une campagne polluée ?



6. **PARCE QU'**elle serait **préjudiciable à l'agriculture**, bio ou traditionnelle, et à toute la filière agroalimentaire. En cas de problème, les sociétés qui achètent de la viande ou du lait dans le canton auront vite fait de tracer un périmètre de sécurité autour du site. Dans l'incapacité de vendre leurs produits, nos agriculteurs se verront ruinés.



7. **PARCE QUE** cette implantation serait incompatible avec la charte forestière en cours d'élaboration et avec l'intérêt patrimonial, faunistique et floristique de la Vôge considérée comme exceptionnel selon une étude commanditée par M. le préfet en 2002.



8. **PARCE QU'** il ne s'agit pas simplement de nos déchets ménagers : **70% des déchets enfouis sont d'origine industrielle.** Deviendrons-nous la poubelle officielle du département ? Ceci est contraire à la loi ROYAL de 1992 qui stipule que les **déchets des entreprises** doivent être **traités à proximité** du lieu où ils sont produits. EPINAL, REMIREMONT et SAINT-DIE sont les trois premiers producteurs de déchets du département. Le **canton de DARNEY**, lui, arrive au **26ème rang sur 31.**



9. **PARCE QUE** les déchets seraient apportés par **des centaines de semi-remorques** (450 par semaine) qui, pour rejoindre la D460 sur laquelle le site est prévu, **traverseraient nos villages et nos bourgs**, représentant une **source de pollution, de bruit et de danger.**



10. **PARCE QU'**enfouir des **déchets non triés et non ultimes** est contraire à la loi de 1992, or c'est ce qui est fait dans la décharge vosgienne de Ménarmont. La Loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 a posé les principes suivants :

- réduction des déchets à la source
- obligation de (re)valoriser les déchets
- interdiction de mise en décharge de tout déchet autre qu'ultime, c'est-à-dire non valorisable et autrement que par stockage.

Au regard de la Loi, la création d'un centre d'enfouissement de déchets du type de celui de

Ménarmont serait donc illégale, puisque cela ne fait aucun cas des principes énoncés ci-dessus.

11. **PARCE QU'**il y a d'**autres solutions** :

Solutions visant à la limitation des déchets et à la valorisation de ceux-ci :

- **réduction** des déchets **à la source** grâce à la diminution des emballages et à l'emploi de matériaux recyclables ou biodégradables ;
- **intensification du tri à la source** pour séparer les matériaux recyclables ou réutilisables ;
- généralisation du **compostage** des fermentescibles.

La motivation pourrait venir de la redevance incitative : facturation au poids grâce à la pesée embarquée.

Nouvelles solutions de valorisation :

- **dépolymérisation ou cracking** : Ce procédé australien de transformation en carburant des plastiques plats et des plastiques dits « difficiles » est en passe de fonctionner dans la plus grande partie des pays de l'UE (14 à ce jour) . En France, à l'heure de l'envolée durable du prix du pétrole, on préfère faire payer le citoyen (plus de 100 euros la tonne) pour enfouir ou incinérer ces plastiques plutôt que de promouvoir cette valorisation qui est techniquement réalisable et économiquement rentable, sauf pour les enfouisseurs !

- **méthanisation** : Processus de décomposition engendrant la production de gaz énergétique. La France dispose de 2 usines, alors que l'Espagne en a 6, l'Italie 8, la Suisse 12, les Pays scandinaves 32 et l'Allemagne 53.

- **oxydation hydrothermale** : Exploitant un brevet du CNRS, la société Hydrothermale Oxydation Option propose une alternative économiquement intéressante pour traiter certains déchets industriels. Elle consiste à "brûler" les déchets industriels dans de l'eau portée à une température et à une pression très élevées et ceci sans avoir à mettre en place un dispositif de traitement de fumée. Source : L'Expansion Juillet-août 2006 n° 710 p. 101 .

- **vitrification** : procédé E.D.F. permettant de rendre inertes des déchets dangereux et non recyclables.

La plaquette de SITA parle des contrôles : ils sont réalisés soit par l'entreprise SITA elle-même, soit par la DRIRE, sur rendez-vous. Quelle valeur peut-on leur accorder ?

Et quand la pollution sera avérée, aucune marche arrière ne sera possible!!!

Les autres parties du projet : centre de regroupement et de tri des DEEE, centre d'affinage de tri et de broyage des refus de tri et un centre de regroupement et de tri des objets encombrants

Ce n'est qu'un emballage destiné à nous faire accepter la décharge et tenter de se donner une bonne image. De plus, l'entreprise ne sera pas obligée de réaliser ces équipements ; en effet, l'autorisation préfectorale porte principalement sur le CSDU.

Les 3 propositions annexes comportent les mêmes inconvénients : Pierraumont est loin des principaux centres de production, le déplacement des matières va donc occasionner de la pollution, des coûts qui seront refacturés aux usagers avec une marge pour SITA bien sûr. De plus, les nuisances pour les villages et les risques d'accidents routiers seront encore augmentés par rapport aux 450 passages de camions par semaine déjà prévus par SITA pour le seul trafic de la décharge.

Les DEEE, déchets d'équipements électriques et électroniques (électroménager, matériel informatique...), plus nombreux là où la population est dense, seraient apportés à Pierraumont pour les séparer en 4 tas et les emporter ailleurs ! Pourquoi ne pas les faire mettre dans des conteneurs différents suivant leur type à la déchèterie ? Pour l'affinage et le broyage des refus de tri, pourquoi ne pas le faire en même temps et au même endroit que le tri ? SITA propose de tout amener

à Pierraumont pour l'acheminer ensuite hors des Vosges puisque nous n'avons pas de cimenterie. Nous pensons d'ailleurs que de telles installations de tri ne devraient pas exister car nous sommes plus favorables au tri à la source : l'affinage n'aurait alors plus lieu d'être.

Pour les encombrants comme pour les DEEE, le démantèlement devrait se faire à proximité des lieux de production et d'utilisation.

Si toi aussi tu veux découvrir les Vosges, de Gérardmer à Charmes, de Neufchâteau à Baccarat, en passant par Pierraumont, fais comme moi !



Deviens un DEEE ou un refus de tri ou encore un encombrant !

Et avec SITA, tu voyageras, les Vosges tu découvriras, des kilomètres tu feras..

Et pour le coût d'un tel voyage, au vu du prix du pétrole, ne t'inquiète pas : c'est le citoyen qui déboursera et SITA empochera !

Tu vois, c'est simple de voyager aux frais des Vosgiens ! Malin SITA !

Pourquoi avoir choisi Pierraumont quand on sait que ce type d'exploitation constitue un danger et que le risque est accru par la fragilité du site, alors même que d'autres solutions existent ?

Deux réponses apparaissent :

- 1) L'opérateur a trouvé un propriétaire qui accepte de lui céder un terrain et à partir de là, il s'emploie à lui en attribuer toutes les vertus ;
- 2) L'enfouissement reste pour l'opérateur la méthode la plus lucrative alors que l'accentuation du tri à la source échapperait à son emprise.

Refusons cette logique financière.

C'est aujourd'hui qu'il faut que nous nous mobilisions contre le projet SITA.

Nous devons nous unir pour sauvegarder notre environnement et notre qualité de vie.

Ensemble, nous arriverons à repousser ce projet. Vous pouvez, vous devez nous aider, vous aider.

Comment ?

C'est simple : vous pouvez diffuser l'adresse du site internet : www.assocrad.com à vos amis et votre famille. Ils y trouveront toutes les informations et les moyens de nous soutenir. Afin de montrer votre attachement à votre village, à votre pays et de refuser sa destruction, venez nombreux à la

Manifestation du 23 septembre à 14h à Epinal.

Il faudra également venir participer à l'enquête publique qui se déroulera probablement en septembre à Escles.

Enfin, vous ne devez pas oublier que vous êtes des électeurs.

Ce sera donc bientôt à vous de vous exprimer !